RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 07850
Numéro SIREN : 805 359 296
Nom ou dénomination : ABH ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2018 sous le numéro de dépôt 11185

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
24 AVR. 2018
DEPOT N° 11185.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012016 et clos le 31122016

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 *quinquies* C), cocher la case

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

ABH ELEC
6 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
92390 VILLENEUVE LA GARENNE

SIRET 8 0 5 3 5 9 2 9 6 0 0 0 1 1

Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement:

Mél :

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Organisation de foires, salons professionnels et congrès

SIRET

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% 56 848

Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%* 38 120

Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche urbaine

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*

Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

TCHEMENI CONSULTING
72 RUE DE PARIS
93260 LES LILAS

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Tél:

Nom et adresse du conseil:

Identité du déclarant: *Tél:*

Date: 16052017 Lieu: VILLENEUVE LA GARENNE

Qualité et nom du signataire:

Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

SAGE Experts-comptables janvier 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2017

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				g	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				h	
Montant des revenus répartis (5)				i	
				j	
				Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067 (2017)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice du ____ au ____

Désignation de l'entreprise ABH ELEC

Adresse 6 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	BECHROURI FEDOUA	
2	SUPASARA AMIROUTH	
3	HACHEMI ABDENEBI	
4	GONCALVES FERREIRA TONY	
5	JEDONNE THIERRY FRANCK	
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	19 296				19 296				19 296
2	19 291				19 291				19 291
3	18 389				18 389				18 389
4	14 710				14 710				14 710
5	14 013				14 013				14 013
6									
7									
8									
9									
10									
**	85 698				85 698				85 698

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	626
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	736
Total	1 362

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

	Total des dépenses	Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice . .2016. . (total col. 9 + total col. 10) ❿	87 060	- de l'exercice . .2016. . ❿	72 407
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire ABDENEDI HACHEMI
PRESIDENT

À VILLENEUVE LA GARENNE, le 16052017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABH ELEC

Adresse de l'entreprise 6 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

SIREN 8 0 5 3 5 9 2 9 6

Néant ☐ *

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31 12 2016

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		6 000	2 333	3 667
			040	042	
		Total I (5)	6 000	2 333	3 667
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	044	048	
		Marchandises.*	050	052	
	Avances et acomptes versés sur commandes		060	062	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	064	066	
		Autres * (3)	44 461		44 461
	Valeurs mobilières de placement		068	070	
	Disponibilités		40 814	074	40 814
	Charges constatées d'avance *		072	082	
			080	086	
			178 495	091	178 495
			084		
			092		
		Total II	263 771	098	263 771
		Total général (I+II)	269 771	2 333	267 437

PASSIF

		Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 3 000
	Écarts de réévaluation	124
	Réserve légale	126
	Réserves réglementées *	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132
	Report à nouveau	134 -64 130
	Résultat de l'exercice 50637	136 72 407
	Provisions réglementées	140
	Total I	142 139 537
Provisions pour risques et charges		154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 58 324
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3 574)	172 69 576
	Produits constatés d'avance	174
	Total III	176 127 900
	Total général (I + II + III)	180 267 437

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SAGE Experts-comptables janvier 2017

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABH ELEC

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Néant ☐* — Exercice N clos le 31/12/2016 (1)

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						210	
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	
		Services *			215		218	506 429
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217		222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
						Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	506 429
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	9 372
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)					242	266 560
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	)			244	680
	Rémunérations du personnel *						250	113 187
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	25 937
	Dotations aux amortissements *						254	2 000
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
						Total des charges d'exploitation (II)	264	417 735
I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	88 694
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)		294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	45
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	16 242
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	72 407

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	72 407	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	22 561		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					008			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989				
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990				
Dont divers	ZFA (44. *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344			350	
	Créance due au report en arrière du déficit				346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	94 968	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	94 968	360 / 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2017

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABH ELEC

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	6 000	462		464		466	6 000	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	6 000	492		494		496	6 000	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	333	552		554		556	2 333	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	333	572		574		576	2 333	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 16 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*)								
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

DGFiP N° 2033-D-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABH ELEC

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Néant ☐ *

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa-tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	381	
N° du centre de gestion agréé	380	
Montant de la TVA collectée	388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	374	100 443
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	378	53 104
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	399	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	398	
	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

⑤ **CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABH ELEC

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12 Néant ☐*

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	506 429
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	506 429
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	9 372
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	258 760
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	7 800
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	275 932
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	230 497
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	230 497

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Période de référence	024	/ /		
Date de cessation			160	/ /

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	186	/ /
dont apprentis	376	
dont handicapés	657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651	
	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2033-F-SD 2017

N° de dépôt

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 31122016

Dénomination de l'entreprise ABH ELEC SIREN 805359296

Adresse (voie) 6 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Code postal 92390 Ville VILLENEUVE LA GARENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention Nb de parts ou actions

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention Nb de parts ou actions

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention Nb de parts ou actions

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention Nb de parts ou actions

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant x *

Exercice clos le 31122016

Dénomination de l'entreprise ABH ELEC SIREN 805359296

Adresse (voie) 6 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Code postal 92390 Ville VILLENEUVE LA GARENNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie % de détention

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

ABH ELEC

Société par Actions Simplifiée
Au Capital 3000 €
Siège Social : 6 Rue du 11 Novembre 1918
92390 Villeneuve-la-Garenne
RCS de Nanterre 805 359 296

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2017

L'An Deux Mille Dix Sept,
Le 20 Juin à 11 heures,
A Villeneuve la Garenne

Les Actionnaires de la Société **ABH ELEC**, Société par Actions Simplifiée au Capital de 3000 €, divisé en 100 actions de 30 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidence faite par lettre recommandée à chaque actionnaire.

SONT PRESENTS

Madame **BECHROURI HACHEMI Fédoua**
Concurrence de……50 Actions
Numérotées de 01 à 50; ci……**50** Actions

Monsieur **HACHEMI Abdenebi**
Concurrence de……50 Actions
Numérotées de 51 à 100; ci……**50** Actions

Total des parts formant le capital social ..... **100** Actions

Les Actionnaires présents possédant ainsi **100** Actions, soit plus de la moitié des Parts Sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **HACHEMI Abdenebi**, Président Actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus à la gérance,
3. Approbation du salaire du gérant
4. Affectation du résultat de l'exercice,
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception,
- L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2016,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,

Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice 2016 de **105 605 €** de la manière suivante:

- Report à nouveau : **105 605 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le salaire de **15 613,39 €** versé au gérant au titre de l'année 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Gérant de la Société ou à tous porteurs des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

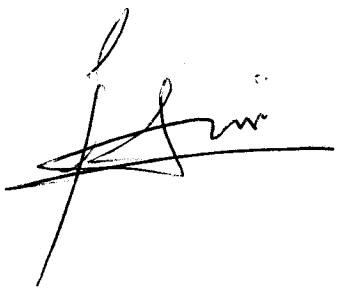
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h45.

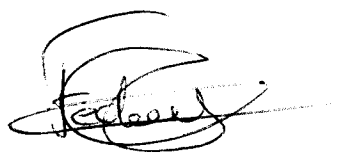
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

Signature

Monsieur **HACHEMI Abdenebi**

Mme **BECHROURI HACHEMI Fédoua**





ABH ELEC

Société par Actions Simplifiée
Au Capital 3000 €
Siège Social : 6 Rue du 11 Novembre 1918
92390 Villeneuve-la-Garenne
RCS de Nanterre 805 359 296

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2017

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport de gestion ainsi que tous les comptes annuels dudit exercice.

Pour information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- Les comptes annuels et le texte des résolutions soumises à votre vote

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés en conformité avec la loi comptable n° 82/3530 du 30 avril 1983 et du décret n° 83/1020 du 29 novembre 1983.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui vous sont faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Vous trouverez, en annexe, de façon détaillée, les principales informations comptables.